



Rapport d'activités **2010**

Perspectives **2011**



sagyrc

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON

Gestion & valorisation
des cours d'eau

Gestion & valorisation
des cours d'eau



SOMMAIRE

- 4 2010 en faits et en images
- 6 Organiser la suite du Contrat de rivière
Un bilan positif et de nouvelles modalités de gestion
- 8 Lutter contre les inondations
Une étape majeure franchie sur les aménagements de cours d'eau
- 11 Entretien des cours d'eau au quotidien
Le plan de gestion en actions
- 14 Valoriser les milieux aquatiques
Pour une rivière en bonne santé
- 17 Organisation et fonctionnement
L'activité du Syndicat en 2010
- 20 Annexes
Le compte administratif 2010

édito



- **L'année 2010 a été pour le Syndicat, une année dense et active durant laquelle des étapes importantes ont été franchies qui nous permettent d'envisager l'avenir en ayant consolidé non seulement nos modes d'intervention, mais aussi les opérations qui structurent la politique de l'eau menée dans le bassin.**
- **La clôture de l'étude bilan du Contrat de rivière** a été un temps fort de cette année. Riche d'enseignements, conduite en associant tous nos partenaires, cette étude nous aura permis de porter un regard critique sur les nombreux apports du Contrat de rivière mais aussi sur ses limites. Le choix commun de ne pas solliciter un nouveau Contrat permet de mobiliser les énergies internes sur la mise en œuvre des programmes engagés, tout en bénéficiant du soutien financier de nos principaux partenaires.
- **L'obtention prochaine de la DUP sur les aménagements de cours d'eau** constitue également une étape majeure franchie pour assurer la protection des riverains contre les inondations et restaurer l'environnement de la rivière. Je tiens particulièrement à saluer l'intense travail fourni par nos équipes pour préparer l'enquête publique et accompagner le commissaire enquêteur, avec patience et rigueur. Dans l'hypothèse où les négociations foncières se déroulent bien, les premiers travaux pourraient démarrer début 2013.
- Nous avons également, en 2010, finalisé **l'ensemble des aménagements prévus au Contrat en faveur de la continuité piscicole**, hormis ceux qui seront réalisés en même temps que les aménagements de lutte contre les inondations. Le programme que nous avons mené est l'un des plus importants réalisé à ce jour sur un bassin versant en Rhône Méditerranée. Les effets de ces aménagements sur la qualité des milieux aquatiques seront rapidement perceptibles.
- **Nos actions de gestion et d'entretien des cours d'eau vont être formalisées**, d'ici fin 2011, dans un plan pluriannuel, intégrant tous les enjeux auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de l'entretien de la ripisylve ou de phénomènes plus complexes – de type érosion ou incision – exigeant des interventions plus lourdes. Nos équipes internes pourront gérer en régie ce type d'opération, à l'image du travail fourni sur le ruisseau de la Goutte des Verrières.
- **C'est dans le dialogue, l'ouverture et la concertation, avec les riverains, les associations, nos partenaires financiers et bien entendu les 20 communes du bassin versant que nous souhaitons poursuivre le déploiement de notre politique de l'eau.**
- Ce document a précisément pour vocation de vous faire mieux connaître et partager nos actions.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Maurice Guibert,

Président du Syndicat de l'Yzeron et du Comité de rivière



2010 en faits et en images

Janvier

— Le Syndicat débute les travaux forestiers préparatoires à la restauration du ruisseau de la Goutte des Verrières à Dardilly et Charbonnières-les-Bains, et mobilise pour ce faire les techniques de débardage au cheval.



Février

— Le 1^{er} février, le SAGYRC organise une réunion publique intercommunale à Sainte-Foy-lès-Lyon pour faire le point sur l'opération de protection contre les inondations et expliquer les modalités des négociations foncières et enquêtes publiques.

Mars

— Dans le cadre de l'année de l'eau et de la semaine du développement durable, le Syndicat intervient le 4 mars à Grézieu-la-Varenne lors d'une conférence publique à laquelle participent près de 50 personnes.

Avril

— Le Syndicat reçoit un avis favorable du commissaire enquêteur pour les travaux de restauration de la Goutte des Verrières. Le montant de ce projet s'élève à 350 000 € HT.



Mai

— Soucieux de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'eau, le Syndicat organise une visite de terrain et une présentation de la démarche de gestion des cours d'eau sur le bassin versant pour les élèves du collège Charpak à Brindas.

Juin

— Afin d'échanger sur des problématiques communes et bénéficier des retours d'expérience de chacun, le Syndicat participe, le 25 juin, à une nouvelle rencontre avec les intercommunalités gestionnaires de cours d'eau du Rhône. Thématique de cette année : le projet de réforme des collectivités territoriales et ses impacts.



Juillet

— Le Syndicat valide les premiers résultats de l'étude bilan ainsi que l'évaluation du Contrat de rivière avec les différents partenaires. Il engage le lancement de la dernière phase prospective.

Août

— Le 31 août, les élus du SAGYRC visitent le chantier de la Goutte des Verrières à Charbonnières-les-Bains et Dardilly dont la maîtrise d'œuvre est assurée en régie directe par le Syndicat.



Septembre

— Le 7 septembre, une nouvelle crue affecte les communes de l'aval du bassin. Francheville et Oullins seront particulièrement touchées. Le Syndicat se mobilise aux côtés des sinistrés.



Octobre

— Les 20 maires du bassin versant se réunissent le 21 octobre afin de débattre de l'orientation future à donner à la démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'étude sur les volumes prélevables s'engage.

Novembre

— Le 24 novembre, le Syndicat accueille des membres de l'ARRA (Association Rivière Rhône-Alpes) pour une journée d'échanges et de visite de terrain sur l'aménagement piscicole de seuils en rivières.



Décembre

— L'enquête publique sur les aménagements des cours d'eau débute le 13 décembre. À la même période, le Comité de rivière est réuni pour valider les orientations décidées pour la suite du Contrat. Le nouveau maître d'œuvre pour les aménagements de cours d'eau est missionné.



Organiser la suite du Contrat de rivière

Un bilan positif et de nouvelles modalités de gestion



L'année 2010 a permis de finaliser l'étude bilan du Contrat de rivière qui s'est clos en 2008. Conduite en associant largement toutes les parties prenantes, cette étude a fait émerger les forces et faiblesses du Contrat de rivière et de sa mise en œuvre. Prenant appui sur un bilan globalement positif, débattu en Conseil syndical et en Comité de rivière fin 2010, il a été décidé de poursuivre la mise en œuvre des actions programmées et non réalisées, sans pour autant solliciter un nouveau Contrat.

Un bilan marqué par de vraies avancées

— Si l'on se limite à l'analyse des taux de réalisation des actions programmées au Contrat de rivière Yzeron vif pour en juger la performance, le bilan est mitigé. Mais cette donnée mérite d'être contextualisée. Tout d'abord, **les conclusions de l'étude bilan soulignent la forte ambition** qui caractérisait ce Contrat. Pour autant les **moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre ont été sous estimés**, et la priorisation des actions a été insuffisante, ce qui a conduit à diluer l'efficacité de la mise en œuvre du Contrat. À l'absence d'adéquation entre objectifs (ambitieux) et moyens (sous estimés), s'est ajoutée la nécessité pour le SAGYRC de **gérer des situations de crise** (étiage de 2003 puis crues successives), qui, au-delà des implications générées sur l'activité des équipes du Syndicat, ont eu comme effet positif de renforcer la cohésion politique autour du Contrat. Bien que les actions phares du Contrat n'aient pas pu être menées à bien durant la période contractuelle, l'important travail effectué sur l'ensemble des volets permet d'être aujourd'hui en **condition pour atteindre les principaux objectifs dans les années à venir**.

Le Contrat de rivière, socle d'une nouvelle dynamique

— Fin 2010, forts des conclusions de l'étude bilan, les élus du SAGYRC ont décidé de **ne pas solliciter un nouveau Contrat** mais de poursuivre l'action, en profitant de la dynamique enclenchée. Ce choix a été acté en Comité de rivière, le 10 décembre 2010. Le temps technique nécessaire à l'élaboration d'un nouveau Contrat, l'évolution des modes de financement de l'Agence de l'eau, mais aussi les nouveaux statuts du SAGYRC, ont conduit à s'engager sur :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme de lutte contre les inondations (barrages écrêteurs et aménagement des cours d'eau en aval) ;
- la mise en place d'un plan de gestion pluri-annuel sur l'ensemble du bassin versant permettant d'assurer l'entretien de la végétation et des berges, en intégrant le traitement des problèmes morphologiques (incisions, ensablements, érosion des berges, continuité biologique).

Le Syndicat s'affirme ainsi comme **la structure dédiée à la gestion et à la valorisation des cours d'eau du bassin versant** et poursuit la démarche de gestion globale et concertée, avec l'appui et l'aval de ses partenaires financiers.

— **56** actions engagées
sur 75 programmées

— **39** actions réalisées en 2009

— **26** opérations
conduites hors Contrat

— **13,4** M€ HT
investis en 2008 sur un montant
total prévisionnel de 41,4 M€ HT

L'étude bilan en synthèse

— Confiée aux bureaux d'études Intermède et Burgeap, l'étude bilan a été organisée en **5 modules** : comparaison des états des lieux initial et final (enjeux et objectifs) ; bilan technico-financier (moyens et résultats liés aux investissements) ; fonctionnement de la procédure (moyens et résultats liés au fonctionnement) ; analyse et synthèse ; perspectives.

Les bureaux d'études ont **sollicité tous les acteurs du Comité de rivière** (usagers, administrations, collectivités...) dans le cadre d'entretiens individuels et collectifs. **Des prélèvements pour des analyses ont également été effectués sur le terrain dans le cadre d'une étude sur la qualité des cours d'eau.**



Qualité des eaux

- Représentant près de 65 % du montant global du Contrat, l'essentiel des actions réalisées concerne l'assainissement avec deux principaux maîtres d'ouvrage : le Grand Lyon et le SIAHVVY.
- Les travaux du collecteur unitaire de l'Yzeron sont engagés et seront terminés d'ici deux à trois ans.
- Les travaux d'assainissement (mise en séparatif, réhabilitation de réseaux et station d'épuration) ont permis d'améliorer la qualité des eaux de l'Yzeron et du Charbonnières. Le Ratier a également bénéficié de certains aménagements. Le Charbonnières, malgré une amélioration de sa qualité physico-chimique en amont, conserve une moindre qualité sur l'aval.

Restauration des milieux aquatiques

- Une étude a été menée sur les débits d'étiage évaluant différentes solutions pour améliorer leur soutien. Toutefois ces actions restent difficiles à mettre en œuvre.
- L'étude géomorphologique menée sur les phénomènes de dépôts et d'incision des cours d'eau a permis d'identifier un plan d'actions pour les années à venir.
- Les opérations de renaturation des berges ont été conduites dans leur intégralité.
- Les travaux d'aménagement ou de suppression de seuils piscicoles ont bien avancé et le programme sera finalisé en 2011.

Lutte contre les inondations

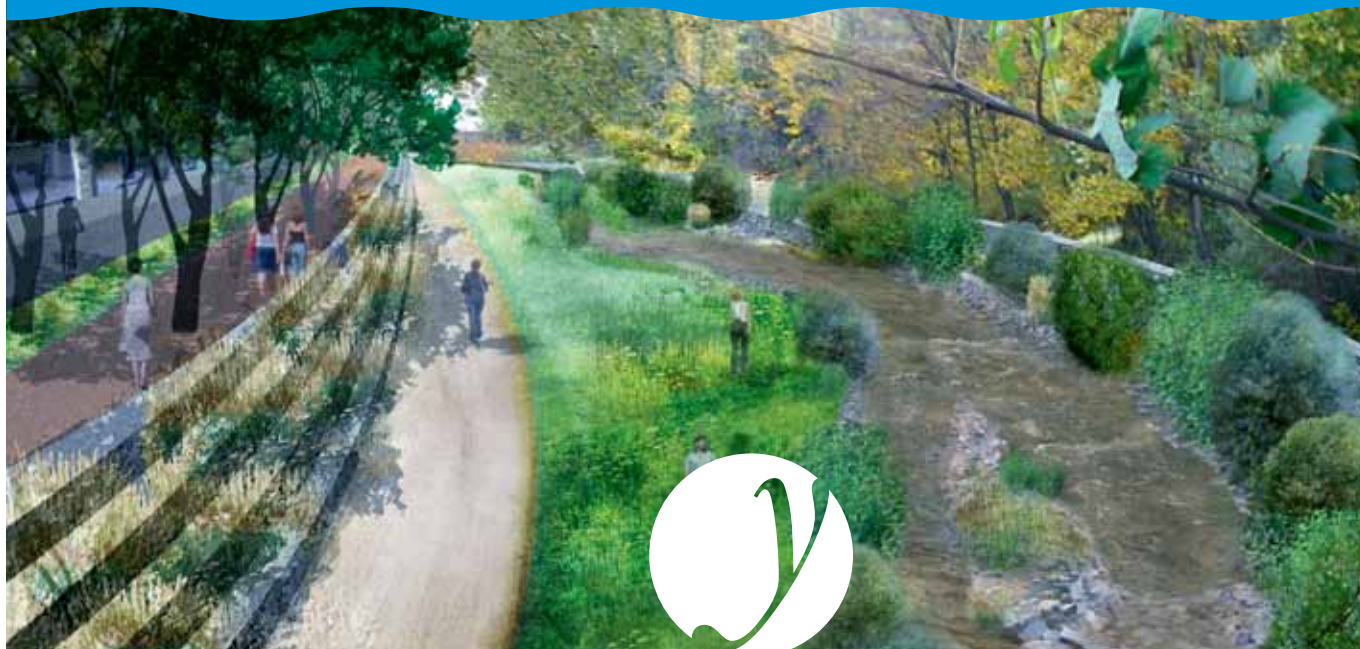
- Les 3 bassins de rétention des eaux pluviales prévus ont été réalisés.
- Le SAGYRC a redéfini le projet initial de lutte contre les crues en y intégrant un objectif de restauration des milieux. Ce projet, très complexe a été sous-estimé lors du montage du Contrat de rivière. Le budget a ainsi été réévalué de 7 à 28 millions d'euros HT. Il entre aujourd'hui en phase opérationnelle.

Sensibilisation et communication

- Si la mise en place du plan de communication du Contrat de rivière a tardé à démarrer, de nombreux outils et supports ont été créés pour informer et concerter sur le Contrat. Les opérations d'éducation à l'environnement ont, quant à elles, été redimensionnées considérant l'importance de l'offre existante sur le territoire du Syndicat.

Lutter contre les inondations

Une étape majeure franchie sur les aménagements de cours d'eau



___ Le projet à Oullins, La Cadière / boulevard de l'Yzeron



Crue de septembre 2010

- L'Yzeron a connu une nouvelle crue, de niveau décennal, le 7 septembre. À Francheville sur le secteur du Gué de Ruelle Mulet, des habitations ont été inondées et la crue a été classée en catastrophe naturelle, sur demande de la commune. La cité Yzeronne et le quai Pierre Semard à Oullins, ont également été impactés. L'équipe du Syndicat a été fortement mobilisée sur le terrain pendant cet épisode.

Le 7 septembre 2010, une nouvelle crue a touché le bassin versant de l'Yzeron confirmant une fois encore la nécessité de réaliser, au plus vite, les aménagements de protection contre les crues. Prenant appui sur la décision prise en 2009 de phaser la réalisation de ces aménagements, le Syndicat s'est fortement mobilisé pour permettre l'ouverture des enquêtes publiques relatives à l'élargissement et à la restauration environnementale des cours d'eau sur les communes aval du bassin, en décembre 2010. L'avis positif du commissaire enquêteur permet d'envisager, moyennant le bon aboutissement des négociations foncières, des premiers travaux début 2013. Parallèlement les études sur le dossier des barrages écrêteurs se poursuivent.

La déclaration d'utilité publique attendue pour septembre 2011

— L'enquête publique est une procédure administrative lourde. Elle a mobilisé, durant toute l'année 2010, l'équipe du SAGYRC pour la **conception et la réalisation des dossiers d'enquête et des études d'impact**. Un temps important a également été dédié aux nombreuses **sollicitations du commissaire enquêteur**, qui a conduit un travail d'une très grande qualité et d'une extrême précision, pour établir son rapport. Ce dernier a en effet enregistré **plus de 1 000 contributions**. Les questions et remarques formulées couvrent un très large spectre de thématiques : de la mise en place d'une digue sur une parcelle précise, au bilan carbone du projet, en passant par les questions de gestion de la faune et la flore ou l'impact du projet sur la sécurité et la santé des riverains. De manière générale, **les avis sont positifs (à 94%) et le projet très attendu**. Néanmoins, le détail de la réalisation sur chaque parcelle ainsi que la question des emprises foncières demeurent des préoccupations fortes. **Le commissaire enquêteur a rendu son rapport au titre de la Loi sur l'eau en avril 2011, formulant un premier avis positif sur l'ensemble du projet**. Il confirme le caractère d'urgence et d'intérêt général de l'opération et sa légitimité à assurer une protection efficace des riverains. Il souligne parallèlement les objectifs ambitieux du projet en matière de restauration des milieux et des paysages.

— Le projet

- 4,5 km de linéaire aménagés
- 70 propriétaires riverains concernés
- 12 M€ HT budget global des travaux

— Le dispositif d'information et de promotion

- organisation d'une réunion publique le 2 décembre à Oullins - 100 personnes
- conférence de presse d'annonce de l'enquête le 6 décembre, en présence des maires des communes concernées
- diffusion d'un journal spécial enquête publique à 57 000 exemplaires
- création d'un site internet dédié à la consultation des dossiers d'enquête (603 visites)

— Le bilan de la participation

- 10 journées de permanence du commissaire enquêteurs
- Plusieurs dizaines de rendez-vous individuels
- 1 051 contributions recensées



Le dossier d'enquête publique se présente comme un document complet, bien rédigé, bien illustré et très argumenté. Il exprime un effort tout à fait remarquable d'explication de la démarche suivie. (...) Le projet envisagé répond à la définition d'un programme d'intérêt général et sa place dans la perspective d'un développement durable."

Extrait du rapport de M. Tirat, commissaire enquêteur.



La poursuite des négociations foncières

— Le démarrage des travaux sur les cours d'eau est conditionné par la maîtrise foncière de l'ensemble du linéaire concerné par les aménagements.

Fin 2010, 10% de compromis étaient signés

et le marché de l'opérateur foncier, jugé peu performant, n'a pas été renouvelé.

Le Syndicat va poursuivre les négociations foncières en **recherchant l'accord amiable des propriétaires**. L'obtention de la DUP lui permettra de lancer les enquêtes parcellaires, en vue d'expropriations, si cela est nécessaire.

Une nouvelle phase de concertation avec les partenaires et les riverains est programmée à l'automne 2011 sur la base d'un avant-projet minute qui sera présenté à l'occasion de réunions de quartier.

Un nouveau maître d'œuvre pour réaliser les aménagements

— Compte-tenu de l'évolution du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux, le SAGYRC a dû résilier, en 2010, le marché passé avec SOGREAH/ILEX. Le nouveau marché a été attribué au **groupement CNR-Fondasol-Profil Études-2BR**, qui dispose d'une importante expertise dans l'aménagement de cours d'eau à des fins hydrauliques et écologiques. La prochaine concertation avec les riverains et partenaires (automne 2011) s'appuiera sur l'avant-projet établi par cette équipe.

La restauration environnementale : un choix gagnant sur tous les plans

• Le SAGYRC et ses partenaires, dont l'Agence de l'eau, ont commandé une expertise écologique des aménagements des cours d'eau à l'aval. Réceptionnée en juin 2010, cette étude de grande qualité, réalisée par CNR, permet d'évaluer la pertinence des mesures environnementales proposées et définit des axes d'amélioration à apporter dans le cadre du programme des travaux. La prise en compte des conclusions issues de cette expertise dans le projet finalisé, permettra de solliciter des financements de l'Agence de l'eau.

Les barrages écrêteurs, des avancées en 2010

— **Deuxième phase du projet global** de lutte contre les inondations, le SAGYRC prévoit la réalisation de deux barrages avec retenue sèche : sur le ruisseau Yzeron à Francheville, et sur le ruisseau Charbonnières à Tassin la Demi-Lune.

En 2010, les **négociations foncières pour l'acquisition des terrains se sont poursuivies**.

D'ici la fin de l'année 2011, de **nouveaux sondages géotechniques** seront réalisés sur les sites de Tassin et Francheville afin de finaliser le projet de maîtrise d'œuvre. Ce dernier devra ensuite être présenté et validé par le Comité Technique des grands barrages.

L'objectif visé est une organisation de **l'enquête publique d'ici deux ans**.



— Le projet de barrage de Francheville



— Le projet d'élargissement du cours d'eau à Francheville, Ruelle Mulet

Entretenir les cours d'eau au quotidien

Le plan de gestion en actions



La gestion et l'entretien

régulier des cours d'eau est l'une des missions essentielles du Syndicat. Les interventions peuvent concerner l'entretien du lit, la stabilisation des berges, ou la gestion de la ripisylve. Prenant appui sur la brigade de rivière ou des entreprises spécialisées pour des opérations plus lourdes, le SAGYRC s'est mis en ordre de marche pour finaliser un nouveau plan de gestion actualisé en 2011. En 2010, une dizaine d'opérations d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant ont été menées, en privilégiant des techniques douces pour les milieux. Le Syndicat a également fait évoluer ses modes opératoires afin de disposer d'une plus grande souplesse et réactivité dans ses interventions.









La brigade de rivière, l'équipe terrain

— Le Département du Rhône, par le biais de RIE (Rhône Insertion Environnement) met à disposition et finance des équipes de terrain, pour réaliser des travaux d'entretien. **Une dizaine d'opérations importantes ont été menées en 2010** sous l'égide du technicien de rivière du SAGYRC en charge de la mise en œuvre du plan de gestion. **Le renouvellement complet des équipes de la brigade** intervenu fin 2010, a nécessité dès le début 2011, un encadrement et une formation terrain accrus, afin de s'assurer de la qualité des interventions. En outre, les actions menées doivent faire l'objet d'un suivi régulier, pour s'assurer de leur pérennité.

Un nouveau cadre pour des travaux spécifiques

— Au-delà des interventions assurées par la brigade de rivière, le Syndicat souhaitait disposer d'une possibilité de solliciter rapidement des entreprises. Ayant pu apprécier l'intérêt du marché à bons de commande mis en place pour les travaux forestiers, le Syndicat s'est doté de nouveaux marchés du même type ; l'un portant sur le **débardage au cheval**, l'autre sur des **travaux en rivière**. Il dispose ainsi d'une **plus grande souplesse** pour répondre à des demandes de travaux spécifiques.



RIVIÈRE	COMMUNES CONCERNÉES	OPÉRATION
 Ratier	Craponne, Saint-Genis-les-Ollières	Stabilisation de la berge par la création d'une fascine en génie végétal.
 Charbonnières et Yzeron	Charbonnières-les-Bains, Tassin la Demi-Lune, Francheville	Restauration de la qualité de la ripisylve : fauche répétitive de la renouée du Japon, coupe des acacias et des rejets, plantations.
 Charbonnières	Francheville	Suivi et essai de diversification et création de concurrence sur la renouée du Japon avec la mise en place de plantations de houblon, vigne, ronce.
 Ribes	Tassin la Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières	Rajeunissement sélectif de l'aulnaie. Gestion des incisions et restauration d'une zone humide à la confluence avec le Méginant. Recépage sélectif de cépées, sélection des essences (abattage des robiniers). Aménagement, seuils de stabilisation et techniques végétales.
 Yzeron	Vaugneray, Saint-Laurent-de-Vaux	Restauration de la qualité de la ripisylve. Recépage sélectif de cépées. Stabilisation d'une berge en techniques végétales.
 Yzeron	Sur l'ensemble du bassin versant	Entretien des ouvrages SAGYRC. Arrosage et recépage des aménagements.
 Ruisseau de Larny	Pollionnay, Sainte-Consorce, Marcy-l'Étoile	Stabilisation des berges par la création de pièges à sable.
 Chêne et affluent	Brindas, Francheville	Sélection et allègement des embâcles afin d'éviter les risques d'érosion et de favoriser la continuité piscicole.



Restauration de la ripisylve

- Sur la zone humide située à la confluence du Méginant, l'intervention de la brigade de rivière a eu pour objectifs de protéger et maintenir la reproduction des amphibiens : crapauds, tritons, salamandres. Les travaux ont eu lieu sur 3 zones pendant environ 1 mois. La brigade a rajouté les peuplements d'aulnes et de saules, afin de favoriser une ripisylve propice à la faune des milieux humides. La technique du débardage au cheval a été utilisée pour évacuer certains arbres.



Lutte contre les espèces invasives

- En 2010, plusieurs opérations de lutte contre les espèces invasives ont été réalisées par la brigade de rivière. Au-delà, des expérimentations ont notamment été menées pour réintroduire des espèces autochtones, le houblon, la vigne, la ronce, visant, par leur fort pouvoir couvrant, à concurrencer la renouée du Japon, une espèce invasive très développée qui étouffe les autres végétaux.



Renforcement des berges en génie végétal

- Sur le Ratier à Sainte-Consoce, Saint-Genis-les-Ollières et Tassin la Demi-Lune, d'importants travaux de protection de berges ont été réalisés. Au lieu de mettre en place des enrochements ou des murs gabions, la protection des riverains est assurée grâce au génie végétal. L'intégration de bois vivant permet de maintenir la berge et d'éviter son érosion. Le bilan de cette intervention est très écologique et offre un réel avantage paysager.

Le débardage au cheval, une technique douce pour les berges

— Pour 20 à 30 % de ses opérations en rivière, le Syndicat de l'Yzeron a désormais recours aux chevaux. Il assure par ce biais-là, l'entretien de la végétation, le nettoyage de la rivière (après une crue par exemple) voire même la création de certains ouvrages de protection de berges ou de restauration du lit du cours d'eau. Ce mode d'intervention offre en effet des **avantages nombreux**. Il permet de protéger les sols fragiles, d'accéder à des zones difficiles, tout en préservant les espaces boisés alentour. Nécessitant une grande technicité du meneur, la précision du travail réalisé peut être considérable.



— Débardage au cheval

LA BRIGADE EN 2010

10 interventions réalisées

32 km de linéaire de berges entretenu (rive droite et rive gauche)

148 jours d'intervention (5 personnes en moyenne par jours)

Un nouveau plan de gestion pour 2011

— En tirant parti des enseignements du plan de gestion de la végétation, le nouveau plan de gestion sur lequel travaille le Syndicat depuis 2010 intégrera également le traitement des problèmes morphologiques (incisions / ensablements / érosions de berges / continuité biologique). Une fois finalisé, il sera soumis à la DDT du Rhône (Direction Départementale des Territoires) pour en valider le contenu et définir les modalités d'instruction réglementaire. L'objectif est de finaliser le plan de gestion et le dossier réglementaire s'y rapportant avant la fin 2011, pour une instruction et l'obtention des arrêtés préfectoraux en 2012.

Valoriser les milieux aquatiques

Pour une rivière en bonne santé



— Truite Fario de l'Yzeron étudiée puis relâchée à l'occasion d'une pêche scientifique d'inventaire.

Restaurer la qualité des milieux aquatiques, c'est d'abord retrouver un bon fonctionnement hydraulique, propice au développement de la faune et de la flore. Continuités biologiques et notamment piscicoles, maintien d'un niveau d'eau suffisant, mais aussi qualité de l'assainissement et des rejets en rivière, autant d'actions sur lesquelles le Syndicat se mobilise.

En 2010, s'est engagée la dernière phase de l'ambitieux programme de suppression ou d'aménagement des seuils. Le Syndicat s'est également positionné en Conseil ou en maître d'œuvre sur des opérations de restauration.

Restauration des circulations piscicoles : un programme d'envergure, bien engagé

— Ouvrages anciens ou récents, formant un obstacle à l'écoulement des eaux dans le lit mineur du cours d'eau, **les seuils génèrent de fortes nuisances** environnementales, pour la migration du poisson par exemple, ou pour le réchauffement des eaux.

Depuis 2008, le Syndicat de l'Yzeron a conduit d'importants travaux pour supprimer ou aménager les principaux seuils présents en rivière et améliorer ainsi la circulation piscicole et la reproduction des espèces.

Action phare du Contrat de rivière, d'un montant de **500 000 €**, ces travaux constituent une étape importante pour retrouver une faune aquatique riche et diversifiée, signe d'une rivière en bon état. **Fin 2010 tous les seuils prévus au Contrat ont été supprimés ou aménagés** sauf ceux situés à l'aval, qui seront traités lors des travaux de lutte contre les inondations.

Le Syndicat a en outre réalisé **4 interventions** complémentaires, dans le cadre de travaux post-crues et prévoit de traiter 4 nouveaux sites en 2011.

Il s'agit de l'une des plus importantes interventions de ce type réalisée sur un bassin versant en Rhône Méditerranée. La mise en œuvre de ces aménagements, réalisés sur des terrains privés, reste néanmoins **complexe et nécessite de faire œuvre à la fois de pédagogie et de bonnes capacités de négociation**, car l'intérêt, la technicité et l'insertion de ces ouvrages sont souvent, dans un premier temps, mal perçus.

Restauration des circulations piscicoles

- Seuils réaménagés (cadre Contrat de rivières)
- Seuils en cours de réalisation (travaux 2011)

Opérations à réaliser dans le cadre des aménagements hydrauliques (travaux 2013-2015) :

- aménagement de seuils ; suppression de la cunette béton.
- Autres seuils à réaménager (maîtrises d'ouvrage diverses)

— Zone potentielle de frai



TECHNIQUES UTILISÉES

3 types

d'aménagements sont réalisés suivant la nature et la configuration des obstacles :

- Une suppression du seuil ou une simple ouverture pour restaurer la continuité piscicole.
- L'installation de « pré-barrages » pour fractionner l'obstacle en plusieurs petites chutes franchissables par les poissons.
- La réalisation de passes à poissons ou de « bras » secondaires, qui créent, en contournant l'ouvrage, une succession de bassins séparés par une chute de hauteur et de largeur calibrées.

Seuil du Chazottier



Seuil de la Détorbe



Seuil du Moulin Vieux



Seuil des Aiguillons aval



Garantir durablement une eau en quantité suffisante dans les milieux aquatiques

Ces dix dernières années, on observe une augmentation des restrictions de consommation de la ressource en eau. L'objectif du **retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau**, affiché par le plan national de gestion de la rareté de la ressource, passe par différentes actions. En cohérence avec le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 et son programme de mesures, **le Syndicat a donc lancé en 2010 une étude sur les volumes prélevables**.

Dans ce cadre, le SAGYRC a passé un marché en octobre 2010 pour le recrutement d'un prestataire chargé d'étudier les volumes de ressource en eau maximum prélevables, permettant de garantir un débit minimum dans les cours d'eau pour le maintien de la vie aquatique. L'objectif de cette étude est la mise en cohérence des autorisations de prélèvements et des volumes prélevables entre les différents utilisateurs de l'eau.

La Goutte des Verrières : une opération globale de restauration réalisée en régie directe

Les communes de Charbonnières-les-Bains et Dardilly ont délégué au SAGYRC, **la définition et la réalisation de travaux de restauration et de valorisation** du ruisseau de la Goutte des Verrières. Le Syndicat, après avoir obtenu l'autorisation et la déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de la Loi sur l'eau, a engagé ces travaux en mars 2010. Les aménagements vont permettre de **repositionner le cours d'eau** afin de créer un nouveau lit de rivière. 18 seuils en bois et des rampes en gabions ont été édifiés. Une zone humide et un piège à matériaux sont créés pour favoriser la protection contre les crues. Le chantier, mené grâce à des **techniques douces** (traction des matériaux par des chevaux, utilisation de bois prélevés sur place et revégétalisation importante du site) prendra fin en septembre 2011. Les travaux sont estimés à 350 000 € HT.



— Goutte des Verrières



— Plan d'eau du Ronzey

Apporter une expertise technique et mettre en cohérence les actions pour l'eau

Fort de sa connaissance du bassin versant, le SAGYRC s'est impliqué en 2010 dans le suivi des études et des aménagements sur deux sites :

- **Le plan d'eau du Ronzey.** Ce site, qui constitue une réserve potentielle importante pour du soutien d'étiage en amont de la zone patrimoniale de l'Yzeron, connaît des problèmes de qualité des eaux. Il présente également peu de fonctionnalités écologiques et une faible qualité paysagère. Pour résoudre ces dysfonctionnements, un projet global est en cours de finalisation par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) assistée du SAGYRC. Il comprend des travaux de remodelage des berges et de diversification des milieux aquatiques, de dérivation de l'Yzeron, de création de cheminements et d'intégration paysagère.
- **Le site du plateau de Méginant.** En partenariat avec le Département du Rhône et la commune de Tassin la Demi-Lune, le SAGYRC intervient en tant que conseiller technique pour la mise en place du projet de préservation et de mise en valeur de ce site. Il intervient également sur le terrain, en réalisant des plantations et en aménageant la rivière pour favoriser la biodiversité.

Les opérations d'assainissement

Le SAGYRC n'a pas compétence en matière d'assainissement. Cependant, il suit les actions d'assainissement réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage.

- Le Grand Lyon a ainsi poursuivi en 2010 les travaux de doublement du collecteur de l'Yzeron, sur le secteur d'Oullins. Les aménagements sur Francheville et Sainte-Foy-lès-Lyon seront réalisés par tronçons successifs, jusqu'en 2013.
- De son côté, le SIAVHY a construit en 2010 (réception début 2011) la nouvelle station d'épuration à filtres plantés de roseaux d'Yzeron et a réalisé les travaux associés sur les réseaux d'assainissement. Pour la station d'épuration de Saint-Laurent-de-Vaux, l'étude géotechnique est terminée et sera intégrée au projet pour le lancement d'une procédure Loi sur l'eau en 2011.

L'activité du Syndicat en 2010



REPÈRES

Deuxième année de fonctionnement du Syndicat dans le cadre de ses nouveaux statuts, l'année 2010 a permis de conforter son positionnement au service d'une gestion globale et concertée de l'eau, fondé sur un partage cohérent et équitable des financements.

Qu'il s'agisse de la lutte contre les inondations, de l'entretien ou de la valorisation des cours d'eau du bassin, le Syndicat a conduit ses missions en privilégiant la concertation avec les élus, pour assurer la meilleure préparation des décisions et les échanges d'expériences, propices à des optimisations dans les méthodes de travail.

Côté budget, le compte administratif de l'exercice 2010 fait état d'une balance positive (excédents pour le budget de fonctionnement et d'investissement), certaines opérations ayant été décalées dans leur réalisation sur l'année 2011. Les charges de fonctionnement sont par ailleurs globalement stables et bien cadrées.

6 réunions du Conseil syndical
> 24 délibérations adoptées

9 réunions du Bureau syndical
> 2 délibérations adoptées

11 décisions prises par le Président sur délégation du Conseil syndical

9 réunions de commission

4 Comités des maires (communes concernées par les aménagements hydrauliques)

1 réunion d'information des maires des 20 communes

1 réunion du Comité de rivière

8 commissions d'appel d'offres

6 marchés passés en investissement pour 2 718 447 € HT

3 marchés passés en fonctionnement pour 251 730 € HT

434 435 €
Dépenses de fonctionnement 2010

1 947 306 €
Dépenses d'investissement 2010 + report 2009

835 631 €
Excédent de fonctionnement

À noter que le SAGYRC est également amené à mobiliser différents dispositifs afin d'élargir des modalités d'échanges, de travail, de concertation et de préparation des décisions : Comité de rivière, Comités des maires pour l'opération de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau en zone urbaine, réunion d'information générale des Maires des 20 communes, interventions en conseils municipaux...

Le Conseil syndical, l'assemblée délibérante

Composé de **délégués élus** par le Conseil municipal de chaque commune adhérente (40 titulaires et autant de suppléants), il est l'instance décisionnelle.

Brindas

Jacques MARTIN et Martine PIONCHON

Chaponost

Étienne CHATELUS et André FAYOLLE

Charbonnières-les-Bains

Brigitte DE TESTA et Thierry ELMASSIAN

Craponne

Alain GALLIANO et Anne Marie PERAGINE

Dardilly

Guillaume LAURENT et Yann VIREMOUNEIX

Francheville

Maurice GUIBERT et Cyril KRETZSCHMAR

Grézieu-la-Varenne

Jean-Luc DUVILLARD et Michèle MANDON-SIXT

La-Tour-de-Salvagny

Jacques DEBORD et Gilles RUMÉ

Lentilly

Benoît VIALON et Frédéric FORT

Marcy-l'Étoile

François DELORME et Luc SEGUIN

Montromant

David GRANJON et Nadine MENJOZ

Oullins

François-Noël BUFFET et Gilbert MOREL

Pollionnay

André PERONNET et Bernard DARFEUILLE

Sainte Consorce

Nicolas PEYRON et Paul RUIILLAT

Sainte-Foy-lès-Lyon

Michel CHAPAS et Christian GUILLAUD

Saint-Genis-les-Ollières

Didier CRETENET et Antonio GONZALEZ

Saint-Laurent-de-Vaux

Christine DE TUONI et Raymond MAZURAT

Tassin la Demi-Lune

Régis LABAUNE et Agnès LEMORT

Vaugneray

Jean Luc BIBOS et Marie Louise CROZIER

Yzeron

Alain BADOIL et Guy LHOPITAL

Le service, l'outil administratif et technique

Composé de **6 personnes**, œuvrant à la réalisation des objectifs définis par le Conseil syndical.

Le bureau, l'exécutif

Composé du **président du SAGYRC** et de **5 vice-présidents**, il est chargé de l'instruction des affaires soumises au sein du Conseil syndical.

Maurice GUIBERT

Président

Adjoint aux finances, au patrimoine et à la sécurité à Francheville

Alain BADOIL

1^{er} vice-président chargé des finances et des relations avec les partenaires
Maire d'Yzeron

Gilbert MOREL

2^e vice-président chargé des relations avec les riverains et leurs associations
Conseiller municipal délégué aux services techniques et au patrimoine à Oullins

Michèle MANDON-SIXT

3^e vice-présidente chargée de l'environnement et du développement durable
Conseillère municipale à Grézieu-la-Varenne

Christian GUILLAUD

4^e vice-président chargé des grands travaux sur le volet hydraulique
Conseiller municipal, délégué aux travaux, moyens généraux et à l'Yzeron à Ste-Foy-lès-Lyon

Régis LABAUNE

5^e vice-président chargé des grands travaux sur le volet insertion environnementale et paysagère
Conseiller municipal délégué, chargé du développement durable à Tassin la Demi-Lune

Brigitte DE TESTA

Conseillère municipale à Charbonnières-les-Bains

Luc SEGUIN

Adjoint en charge de l'urbanisme, de la voirie, des réseaux et des transports à Marcy-l'Étoile

Didier CRETENET

Adjoint à l'urbanisme et au développement durable à Saint-Genis-les-Ollières

Étienne CHATELUS

Citoyen de Chaponost et délégué au SAGYRC

Les Commissions, instances d'information et de débat

Composées de conseillers syndicaux et présidées par les vice-présidents, les **4 commissions** (Commission environnement, Commission finances et budget, Commission grands travaux hydrauliques, Commission concertation suivi du bilan du Contrat de rivière et perspectives) formulent des avis consultatifs pouvant aboutir à des délibérations. Elles peuvent accueillir des représentants d'association et des usagers des cours d'eau.

Président
Conseil syndical
Bureau

Vice-présidents
Commissions
Bureau

Chargé de mission

Direction technique

Technicien hydraulique environnement

Conduite des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Suivi des études sur les étiages. Avis d'urbanisme.

Technicien de Rivière

Pilotage des travaux de seuils et de restauration des berges. Suivi des interventions de la brigade et des entreprises. Mise en œuvre du plan de gestion.

Technicien hydraulique cartographe

Suivi des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Suivi de l'opération du Plan d'eau du Ronzey. Gestion du SIG (système d'information géographique)

Direction Générale

Encadrement des opérations de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau. Encadrement et coordination des autres actions de gestion globale du bassin. Communication.

Direction administrative

Responsable administrative

Organisation administrative et financière de la structure. Élaboration des budgets. Gestion des subventions et des actes d'acquisitions foncière.

Assistante administrative

Secrétariat comptabilité

Finances et relations partenaires

1^{er} vice-président

Relations riverains

2^e vice-président

Environnement développement durable

3^e vice-président

Grands travaux hydrauliques

4^e vice-président

Insertion environnementale et paysagère

5^e vice-président

Un Syndicat à la carte

En 2008, le SAGYRC a révisé ses statuts. Il s'est doté d'un certain nombre de compétences obligatoires, auxquelles toutes les communes membres adhèrent, et d'autres dites « optionnelles » auxquelles n'adhèrent que les communes qui en manifestent expressément la volonté et dont le territoire est concerné par les aménagements. La contribution obligatoire des communes aux dépenses du Syndicat est fonction de sa population présente sur le bassin versant. En ce qui concerne les options, les dépenses sont financées par les communes adhérentes, selon des règles propres à chaque option, et se rapportant au prorata soit du nombre d'habitants présents sur le bassin versant, soit du linéaire de cours d'eau concerné. Le montant de ces contributions est actualisé chaque année en fonction de la publication des résultats du recensement par l'INSEE.

Les compétences obligatoires

- L'élaboration, l'animation, la coordination, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches concertées de gestion globale de l'eau, ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, dans lesquelles les communes membres se sont engagées.
- L'aménagement piscicole de seuils en rivière.
- L'aménagement et la restauration de berges dégradées, représentant un enjeu écologique.
- L'entretien et la restauration de la végétation rivulaire, du lit et des berges des cours d'eau.
- La restauration d'habitats aquatiques dans le lit des cours d'eau.
- L'amélioration des débits d'étiage.
- La gestion du transport solide des cours d'eau.
- Le suivi de la qualité des milieux aquatiques.

Les cinq compétences optionnelles

1. Barrages écrêteurs de crues sur l'Yzeron et le Charbonnières, à l'amont immédiat de leur confluence, et leur intégration paysagère.
2. Restauration hydraulique, physique et paysagère de cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection contre les inondations sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin la Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Oullins.
3. Restauration hydraulique, physique et paysagère de la Goutte des Verrières.
4. Étude d'élaboration d'un plan de ruissellement sur les communes amont du bassin.
5. Étude hydraulique du Nant.

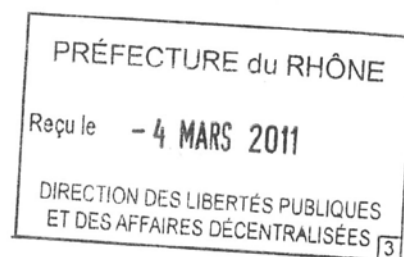
Le compte administratif 2010

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAGYRC

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de TASSIN

M14



COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

ANNEE 2010

II. Présentation générale du budget

A1. Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 434 435,50	G 982 930,42
	Section d'investissement	B 1 181 773,82	H 1 467 820,06
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 765 533,14	I (si excédent) 287 136,08
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 765 533,14	J (si excédent) 287 136,08
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 381 742,46	= G+H+I+J 2 737 886,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2011 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 33 265 879,25	L 33 066 432,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	= E+F 33 265 879,25	= K+L 33 066 432,94
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 434 435,50	= G+I+K 1 270 066,50
	Section d'investissement	= B+D+F 35 213 186,21	= H+J+L 34 534 253,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 35 647 621,71	= G+H+I+J+K+L 35 804 319,50

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 33 265 879,25	L 33 066 432,94
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	9 110 000,00
11	amgt piscicoles seuils rivière	523 468,22	546 062,00
12	restauration et amgt berges	253 504,17	92 853,00
13	entretien & végétation rivulaire	197 340,00	49 500,00
14	observatoire fct Bassin versant	83 477,81	50 000,00
16	amgts protection inondations	31 934 991,86	23 218 017,94
17	Restauration Goutte Verrières	273 097,19	0,00

II. Présentation générale du budget

A2. Section de fonctionnement - Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	246 396,53	130 647,54	1 232,23	0,00	114 516,76
012	Charges de personnel	284 230,00	267 109,13	0,00	0,00	17 120,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	30 700,00	29 961,99	0,00	0,00	738,01
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	561 326,53	427 718,66	1 232,23	0,00	132 375,64
66	Charges financières	50 000,00	1 148,88	0,00	0,00	48 851,12
67	Charges exceptionnelles	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	612 576,53	428 867,54	1 232,23	0,00	182 476,76
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	867 120,46				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	4 335,73	4 335,73			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	871 456,19	4 335,73			867 120,46
	TOTAL	1 484 032,72	433 203,27	1 232,23	0,00	1 049 597,22
	Pour information	⁽³⁾				
	D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2009	0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	13 120,65	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	496 256,92	499 016,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	642 369,16	329 945,96	139 503,00	0,00	172 920,20
75	Autres produits gestion courante	0,00	47,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	1 148 626,08	842 129,61	139 503,00	0,00	166 993,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 297,81	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 148 626,08	843 427,42	139 503,00	0,00	165 695,66
042	Opérations d'ordre entre section (2)	48 270,56	0,00			48 270,56
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	48 270,56	0,00			48 270,56
	TOTAL	1 196 896,64	843 427,42	139 503,00	0,00	213 966,22
	Pour information	⁽³⁾				
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2009	287 136,08				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II. Présentation générale du budget

A3. Section d'investissement - Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	650,00	633,00	0,00	17,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 850,00	5 617,19	0,00	232,81
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	34 322 274,84	677 253,07	33 265 879,25	379 142,52
	Total des dépenses d'équipement	34 322 774,84	683 503,26	33 265 879,25	379 392,33
16	Remboursement d'emprunts	500 000,00	275 000,00	0,00	225 000,00
18	Compte de liaison (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	Total des dépenses financières	500 000,00	275 000,00	0,00	225 000,00
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 828 774,84	958 503,26	33 265 879,25	604 392,33
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	48 270,56	0,00		48 270,56
041	Opérations patrimoniales (2)	348 270,56	223 270,56		125 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	396 541,12	223 270,56		173 270,56
	TOTAL	35 225 315,96	1 181 773,82	33 265 879,25	777 662,89
	Pour information	(3)			
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2009	765 533,14			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 294 919,65	162 983,67	23 956 432,94	175 503,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 846 824,23	450 000,00	9 110 000,00	286 824,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	34 141 743,88	612 983,67	33 066 432,94	462 327,27
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	82 883,02	80 734,65	0,00	2 148,37
1068	Dotations Fonds divers Réserves (8)	546 495,45	546 495,45	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	629 378,47	627 230,10	0,00	2 148,37
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	34 771 122,35	1 240 213,77	33 066 432,94	464 475,64
021	Virement de la section de fonct. (2)	867 120,46			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	4 335,73	4 335,73		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	348 270,56	223 270,56		125 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 219 726,75	227 606,29		992 120,46
	TOTAL	35 990 849,10	1 467 820,06	33 066 432,94	1 456 596,10
	Pour information	(3)			
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2009	0,00			

II. Présentation générale du budget

B1. Balance générale du budget

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	131 879,77		131 879,77
012	Charges de personnel	267 109,13		267 109,13
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	29 961,99		29 961,99
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 148,88	0,00	1 148,88
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	4 335,73	4 335,73
	Dépenses de fonctionnement - Total	430 099,77	4 335,73	434 435,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	434 435,50
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	275 000,00	175 000,00	450 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	677 253,07		677 253,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	633,00	48 270,56	48 903,56
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 617,19	0,00	5 617,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	958 503,26	223 270,56	1 181 773,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	765 533,14
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 947 306,96
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II. Présentation générale du budget

B2. Balance générale du budget

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	13 120,65		13 120,65
70	Produits des services	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	499 016,00		499 016,00
74	Dotations et participations	469 448,96		469 448,96
75	Autres produits gestion courante	47,00		47,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits Exceptionnels	1 297,81	0,00	1 297,81
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	982 930,42	0,00	982 930,42

+

R 002 RESULTAT REPORTE	287 136,08
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 270 066,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	80 734,65	48 270,56	129 005,21
13	Subventions d'investissement	162 983,67	0,00	162 983,67
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	450 000,00	175 000,00	625 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		4 335,73	4 335,73
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	693 718,32	227 606,29	921 324,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	546 495,45
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 467 820,06
---	---------------------

IV. Annexes

— D2. Arrêté et signatures

Présenté par le Président, A Grézieu-la-Varenne, le ... Le Président,		Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 21 Nombre de suffrages exprimés : 24 VOTES : Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
Délibéré par le Conseil Syndical, réuni en session ordinaire. A Grézieu-la-Varenne, le 22/02/2011	Les membres du Conseil Syndical,	Date de convocation : 15/02/2011
		
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: auto;">PRÉFECTURE du RHÔNE Reçu le - 4 MARS 2011 DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3</div>		
<p><u>Etaient présents</u></p> <p>Mesdames : M.L. CROZIER, M. MANDON-SIXT, N. MENJOZ et A-M. PERAGINE. Messieurs : A. BADOIL, J.L. BIBOS, M. CHAPAS, E. CHATELUS, J. DEBORD, J-L. DUVILLARD, A. FAYOLLE, F. FORT, A. GONZALEZ, C. GUILLAUD, C. KRETZSCHMAR, R. LABAUNE, J. MARTIN, R. MAZURAT, L. PROTON, P. RUIILLAT et L. SEGUIN.</p> <p><u>Pouvoirs :</u> F-N. BUFFET (pouvoir à L. PROTON), B. de TESTA (pouvoir à M. GUIBERT), G. RUME (pouvoir à J. DEBORD).</p>		
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28 FEV. 2011 et de la publication le 28 FEV. 2011 A Grézieu-la-Varenne, le 22/02/2011		
		

sagyrc

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON

Gestion & valorisation
des cours d'eau

SAGYRC

16 avenue Emile Evellier

BP 45

69290 Grézieu-la-Varenne

tél 04 37 22 11 55

fax 04 37 22 11 54

contact@riviere-yzeron.fr

www.riviere-yzeron.fr

LES PARTENAIRES DU SYNDICAT



RhôneAlpes

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
communauté urbaine

